

RAPPORT PILIER 3 SEPTEMBRE 2025



INTRODUCTION

L'information au titre du Pilier 3 d'Amundi est publiée à une fréquence et dans des délais respectant les exigences du règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le règlement (UE) 2024/1623 (dit CRR3).

INDICATEURS CLÉS AU NIVEAU D'AMUNDI

Ce tableau fournit une vue d'ensemble des indicateurs clés prudentiels et réglementaires couverts par le règlement (UE) 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (CRR), modifié par le règlement (UE) 2024/1623 CRR3, selon l'article 447 points a) à g), « Publication d'informations sur les indicateurs clés » et l'article 438 point b), « Publication d'informations sur les exigences de fonds propres et sur les montants d'exposition pondérés ».

EU KM1 - Indicateurs clés <i>en millions d'euros</i>		2025.09	2025.06	2025.03	2024.12	2024.09
Fonds propres disponibles (montants)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	3 169	3 232	3 187	3 105	2 852
2	Fonds propres de catégorie 1	3 169	3 232	3 187	3 105	2 852
3	Fonds propres totaux	3 432	3 515	3 450	3 376	3 124
Montants d'expositions pondérées						
4	Montant total d'exposition au risque	20 359	19 859	20 571	14 249	14 656
4a	Montant total d'exposition au risque pré-plancher	20 359				
Ratios des fonds propres (en pourcentage du montant d'expositions pondérées)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	15,56%	16,28%	15,49%	21,79%	19,46%
5a	Sans objet					
5b	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	15,56%				
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,56%	16,28%	15,49%	21,79%	19,46%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	16,86%	17,70%	16,77%	23,69%	21,31%
EU 7a	Non applicable					
EU 7b	Ratio de fonds propres total par rapport au TREA sans application du plancher (%)	16,86%				
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le levier excessif (en pourcentage du montant d'exposition au risque)						
EU 7d	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 7e	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET-1 (points de pourcentage)	-	-	-	-	-
EU 7f	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)	-	-	-	-	-
EU 7g	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%

EU KM1 - Indicateurs clés en millions d'euros		2025.09	2025.06	2025.03	2024.12	2024.09
Exigences globales de coussin et exigences globales de fonds propres						
<i>(en pourcentage du montant d'exposition au risque)</i>						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macro-prudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,73%	0,68%	0,68%	0,64%	0,54%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	-	-	-	-	-
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	-	-	-	-	-
11	Exigences globale de coussin (%)	3,23%	3,18%	3,18%	3,14%	3,04%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	11,23%	11,18%	11,18%	11,14%	11,04%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	8,86%	9,70%	8,77%	15,69%	13,31%
Ratio de levier						
13	Mesure de l'exposition totale	16 936	17 069	18 015	19 643	19 216
14	Ratio de levier (%)	18,71%	18,94%	17,69%	15,81%	14,84%
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif						
<i>(en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</i>						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	-	-	-	-	-
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET 1 (points de pourcentage)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale						
<i>(en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)</i>						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	-	-	-	-	-
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%)	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée - moyenne)	2 236	1 985	1 579	1 220	1 018
EU 16a	Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	792	821	808	870	874
EU 16b	Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	997	1 033	1 016	1 021	1 034
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	198	205	202	217	218
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	1290,22%	1106,72%	946,55%	638,78%	489,85%
Ratio de financement stable net						
18	Financement stable disponible total	29 711	29 568	29 975	29 620	29 258
19	Financement stable requis total	27 830	28 149	28 140	28 944	28 578
20	Ratio NSFR (%)	106,76%	105,04%	106,52%	102,34%	102,38%

SYNTHÈSE DES EMPLOIS PONDÉRÉS

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 20,4 milliards d'euros au 30 septembre 2025.

EU OV1 – Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA) <i>en millions d'euros</i>		Montants total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
		2025.09	2025.06	2025.09
1	Risque de crédit (hors CCR)	7 640	7 101	611
2	Dont: approche standard	7 640	7 101	611
3	Dont approche NI simple (F-IRB)	-	-	-
4	Dont approche par référencement	-	-	-
EU 4a	Dont actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	-	-	-
5	Dont approche NI avancée (A-IRB)	-	-	-
6	Risque de crédit de contrepartie - RCC	169	169	14
7	Dont approche standard	169	169	14
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	0	0	0
9	Dont autres CCR	(0)	-	(0)
10	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit — risque de CVA	325	322	
EU 10a	Dont approche standard (SA)	-	-	
EU 10b	Dont approche de base (F-BA et R-BA)	325	322	
EU 10c	Dont approche simplifiée	-	-	
11	Laisser vide dans l'UE			
12	Laisser vide dans l'UE			-
13	Laisser vide dans l'UE			-
14	Laisser vide dans l'UE			-
15	Risque de règlement	-	-	-
16	Expositions de titrisation hors portefeuille de négociation (après plafonnement)	8	8	1
17	Dont: approche fondée sur la notation interne (SEC-IRBA, Securitisation - Internal Ratings-Based Approach)	-	-	-
18	Dont: approche fondée sur la notation externe (SEC-ERBA) (incluant une approche d'évaluation interne)	-	-	-
19	Dont: approche standard (SEC-SA) (SEC-SA, Securitisation - Standard Approach)	8	8	1
EU 19a	Dont 1250 % / déduction	-	-	-

EU OV1 – Aperçu des actifs pondérés des risques (RWA)		Montants total d'exposition au risque (TREA)		Exigences totales de fonds propres
		2025.09	2025.06	2025.09
<i>en millions d'euros</i>				
20	Risque de position, de change et de matières premières (risque de marché)	856	899	68
21	Dont approche standard alternative (ASA)	-	-	-
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (S-SA)	856	899	68
22	Dont approche alternative fondée sur les modèles internes (A-IMA)	-	-	-
EU 22a	Grands risques	-	-	-
23	Reclassements entre le portefeuille de négociation et le portefeuille hors négociation	-	-	-
24	Risque opérationnel	11 360	11 360	-
EU 24a	Expositions sur crypto-actifs	-	-	-
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (sous réserve de la pondération pour risque de 250%) (Pour information)	1 188	1 212	-
26	Plancher de fonds propres appliqué (%)	-	-	-
27	Ajustement pour le plancher (avant application du plafond transitoire)	-	-	-
28	Ajustement pour le plancher (après application du plafond transitoire)	-	-	-
29	TOTAL	20 359	19 859	1 629

RATIO RÉGLEMENTAIRE DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ COURT TERME (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Ce tableau présente la ventilation des sorties et entrées de trésorerie ainsi que les actifs liquides de haute qualité disponibles (HQLA), tels que définis et mesurés selon la norme LCR (moyennes arithmétiques simples des observations de fin de mois pour les douze mois précédant la fin de chaque trimestre), selon l'article 451 bis, paragraphe 2, du CRR, « Publication d'informations sur les exigences de liquidité ». Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

EU LIQ1 – Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

Périmètre de consolidation: consolidée		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
		2025.09	2025.06	2025.03	2024.12	2025.09	2025.06	2025.03	2024.12
<i>en millions d'euros</i>									
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					2 236	1 985	1 579	1 220
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont:	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Dépôts stables	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Dépôts moins stables	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Financements de gros non garantis	225	230	219	254	225	230	219	254
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	75	64	57	55	75	64	57	55
8	Créances non garanties	150	166	162	199	150	166	162	199
9	Financements de gros garantis					-	-	-	-
10	Exigences complémentaires	487	514	542	569	487	514	542	569
11	Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés	487	514	542	569	487	514	542	569
12	Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de liquidité	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Autres obligations de financement contractuelles	72	72	47	47	72	72	47	47
15	Autres obligations de financement éventuel	8	5	1	-	8	5	1	-
16	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE					792	821	808	870
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	-	-	-	-	-	-	-	-
18	Entrées provenant d'expositions pleinement performantes	1 275	1 334	1 325	1 404	848	870	877	923
19	Autres entrées de trésorerie	149	162	138	98	149	162	138	98
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-

EU LIQ1 – Informations quantitatives sur le ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	1 425	1 497	1 464	1 502	997	1 033	1 016	1 021
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	1 425	1 497	1 464	1 502	997	1 033	1 016	1 021
VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ					2 236	1 985	1 579	1 220
22	TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					198	205	202	217
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ					1290,22%	1106,72%	946,55%	638,78%

DÉCLARATION SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES AU TITRE DU PILIER 3

J'atteste, qu'à ma connaissance, les informations communiquées au titre de la huitième partie du règlement (UE) n° 575/2013 et modifié ultérieurement par le règlement (UE) 2024/1623 CRR3, ont été préparées conformément aux procédures de contrôle interne convenues au niveau de l'organe de direction d'Amundi.

Fait à Paris, le 21 novembre 2025

Nicolas Calcoen,
Directeur Général Délégué

AMUNDI

Société Anonyme au capital de 515 965 815 €
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 PARIS
SIREN : 314 222 902 RCS PARIS
LEI : 9695 00 10FL2T1TJKR5 31
Site Internet : le-groupe.amundi.com

Crédits photos :

William Beaucardet - Bruno Levy - Rosó Ribas

Conception et Réalisation



pomelo-paradigm.com/pomdocpro/

Amundi,
votre partenaire de confiance
qui agit chaque jour
dans votre intérêt et celui de la société

Amundi
GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

La confiance, ça se mérite